

SEM Energies Renouvelables Citoyenne

*Outil territorial, public et citoyen,
de portage et de financement de
projets d'énergies renouvelables*

30 juin 2022

Pôle ENR _25

SEM **É**nR
Citoyenne

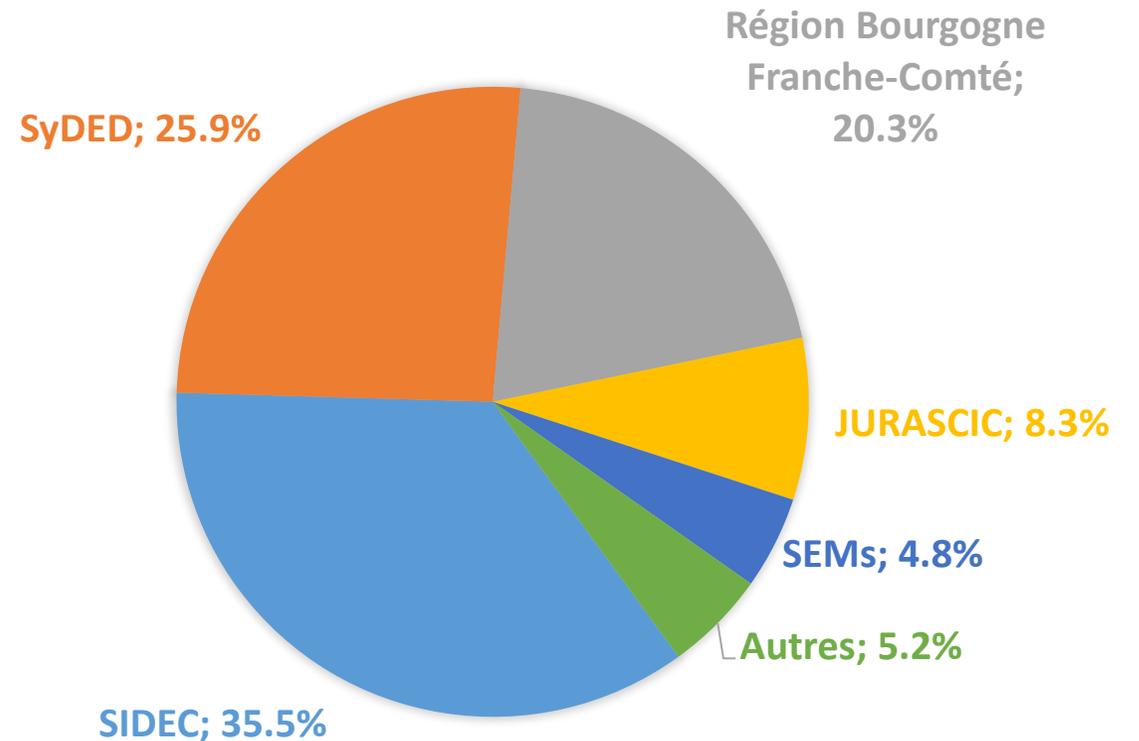


1 rue Maurice Chevassu
39000 Lons le Saunier
contact@sem-enr.fr

Président Directeur Général
Jean-Daniel Maire
jdmaire@wanadoo.fr
06 08 83 05 28

Territoires d'intervention privilégiés
Jura et Doubs

Actionnariat au 24 Février 2020



Capital : 1 156 200 €
17 actionnaires



***Un outil territorial, public et citoyen,
au service du développement des énergies renouvelables***

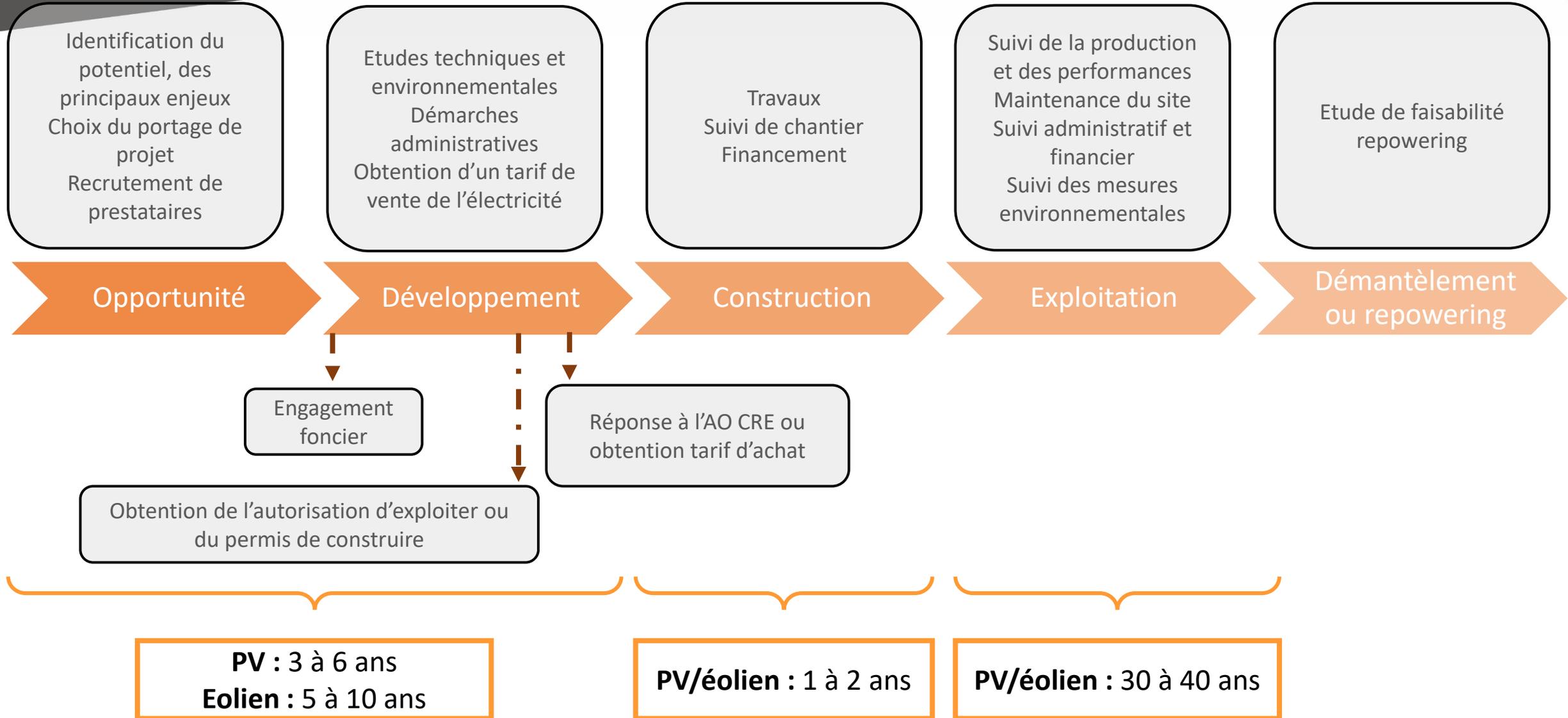
Mission

Conduire le développement, la construction et l'exploitation des projets d'énergie renouvelable **avec et pour les collectivités dont le** financement et la conduite des études, le pilotage des demandes d'autorisation, le montage financier de la construction...

Principe de travail

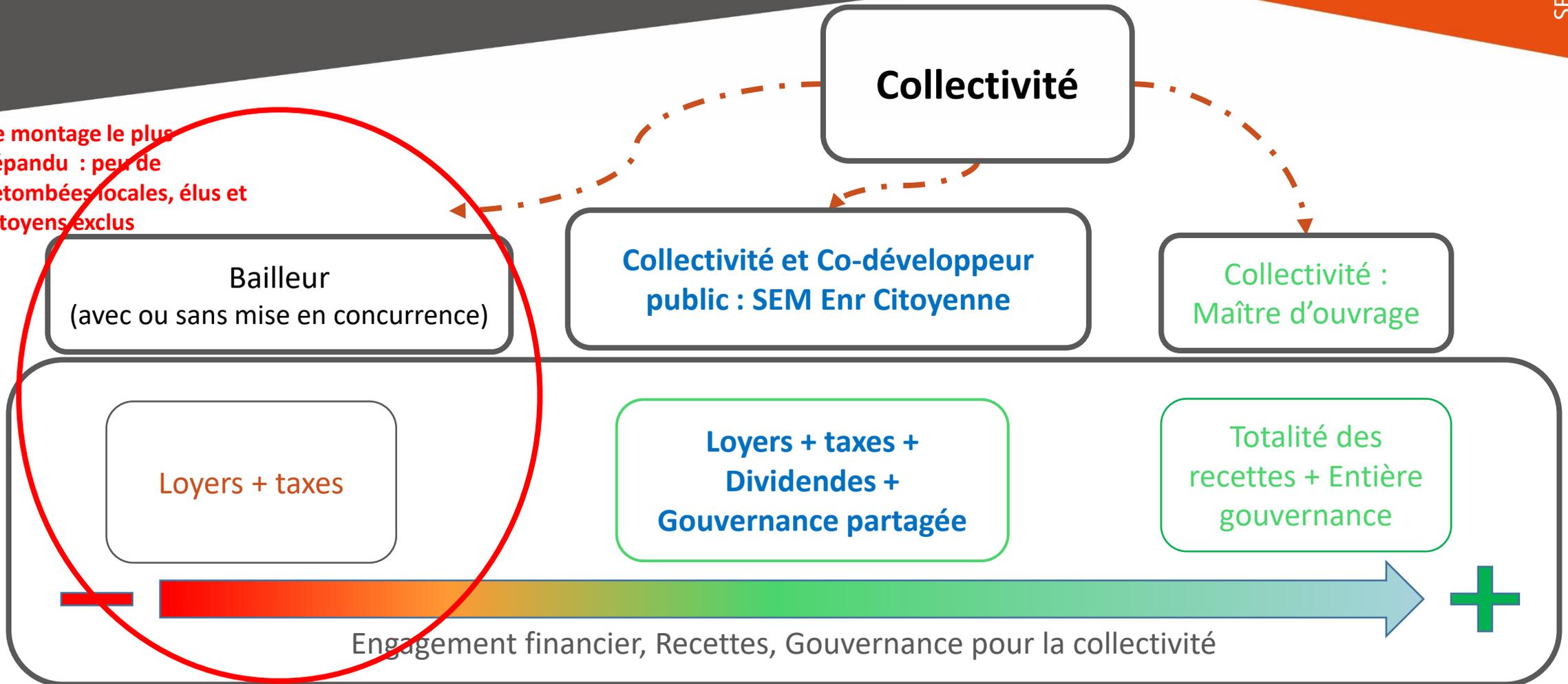
- « Re » donner aux collectivités la maîtrise de leurs projets
- Maximiser les retombées économiques locales
- Prendre les risques financiers à la place des collectivités.

Etapes d'un projet



Portages de projets d'énergie renouvelable

Le montage le plus répandu : peu de retombées locales, élus et citoyens exclus



Le partenariat « collectivité et SEM Enr citoyenne » garantit :
Gouvernance à la collectivité (contrôle étroit dans SAS)
Portage du risque financier (études de développement) par la SEM Enr citoyenne

Photovoltaïque

- Poursuite de la prospection sur les terrains identifiés suite à un nouveau questionnaire envoyé aux communes du Jura et du Doubs (plus de 200 réponses en cours d'exploitation)
- 12 études de faisabilité pour des projets au sol (20 MWc), en toitures (600 kWc) et en ombrières (2 de 500 kWc) déjà commandées.
- Etudes en cours pour installer des panneaux sous les lignes Très Haute Tension.

Eolien

- 2 parcs éolien dans le Jura
- 3 parcs éoliens dans le Doubs

Hydroélectricité

Des collectivités et des privés nous sollicitent pour des réhabilitation d'ouvrage et l'équipement de seuils. Une réflexion est en cours pour donner suite à ces demandes.

Stations BioGnV

Dans le cadre du schéma régional de déploiement de stations Bio GnV, Hydrogène, électrique, les 4 SEM de Bourgogne Franche Comté envisagent de créer une société dédiée.

Centrales photovoltaïques au sol :

- **Pontarlier** : Étude de faisabilité réalisée – Convention finalisée.- Prospect
- **Chemaudin et Vaux** : Étude de faisabilité réalisée – Convention finalisée – Prospect
- **Mathay** : Étude de faisabilité réalisée – Convention finalisée.- Prospect
- **Vellerot les Belvoir**: Étude de faisabilité réalisée – Convention finalisée – Prospect
- **Saint-Vit**: Étude de faisabilité en cours - Prospect
- **Bondeval** :Convention signée. Développement en phase terminale - Projet

Ombrières photovoltaïques :

- **PMA** : Recensement des parkings ou surfaces utilisables - en cours.
- **SDIS 25** : Recensement des toitures et parkings utilisables - en cours

Éolien :

- **AVILLEY – Montussaint – Montbozon** : Convention finalisée – Projet en cours
 - Finalisation de l'étude de potentiel, réunions de concertation
 - Préparation de la communication à destination des habitants.
- **Baume les Dames**: Prospect
- **L'Isle sur le Doubs** : Prospect

Hydraulique :

- **L'Isle sur le Doubs**: Convention finalisée avec un privé– Projet
 - Études en cours

- ✓ **Signature d'une convention de partenariat entre les collectivités impliquées, la SEM EnR Citoyenne et les parties prenantes associées en fonction du contexte (citoyens, association locale, autre SEM, opérateur privé, ...)**

- ✓ **Cette convention fixe les règles entre les parties prenantes et préfigure la société de projet**

Grands principes

- ✓ Fonctionnement démocratique, transparence de la gouvernance ;
- ✓ Gouvernance prépondérante pour les collectivités ;
- ✓ Ancrage local et territorial avec participation des collectivités et des citoyens ;
- ✓ Maximisation des retombées économiques pour le territoire.

Éléments clefs

- ✓ Parties prenantes
- ✓ Répartition et prise en charge des missions de développement
- ✓ Accord sur les coûts de développement
- ✓ Propriété des études
- ✓ Préfiguration de la société de projet : contrôle étroit par les collectivités, répartition du capital, cession de titres

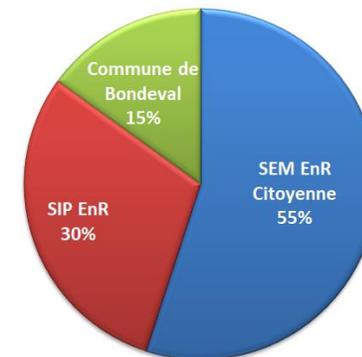
- ✓ **Prise en charge du financement des études par la SEM EnR Citoyenne (prise de risque)**

Centrale photovoltaïque au sol – Commune de Bondeval - 25

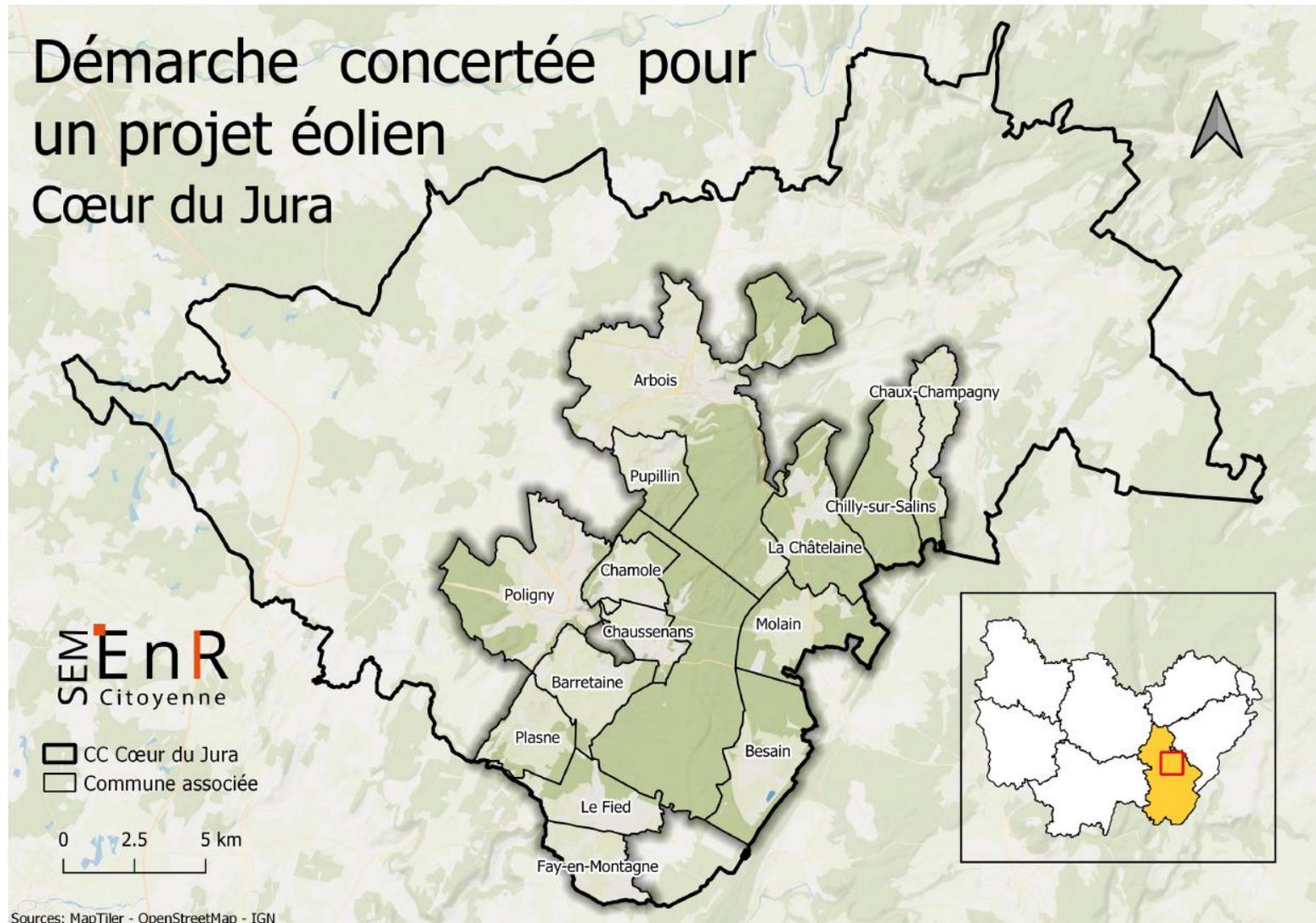
Puissance	2,8 MWc
TRI projet	3 %
Investissement estimé HT(M€)	2,250 M€

Convention entre les parties

- Convention tripartite entre SEM EnR Citoyenne, SIP EnR, Commune de Bondeval
- Comité de pilotage qui positionne les principales décisions du projet : Vote à l'unanimité, présidence : SEM EnR Citoyenne
- Coûts de la phase de développement portés par la SEM EnR Citoyenne (70%) et SIP EnR (30%)
- En cas de succès : facturation des coûts à la société de projet, dont une part rémunérant le travail fourni par les SEM, valorisant le risque
- Préfiguration de la société de projet :
 - Commune de Bondeval : 15%
 - SEM ENR CITOYENNE : 55 %
 - SIP EnR : 30%
- Contrôle étroit de la société de projet par la collectivité
- Ouverture du capital possible sous conditions à PMA et d'autres tiers (citoyens ?)



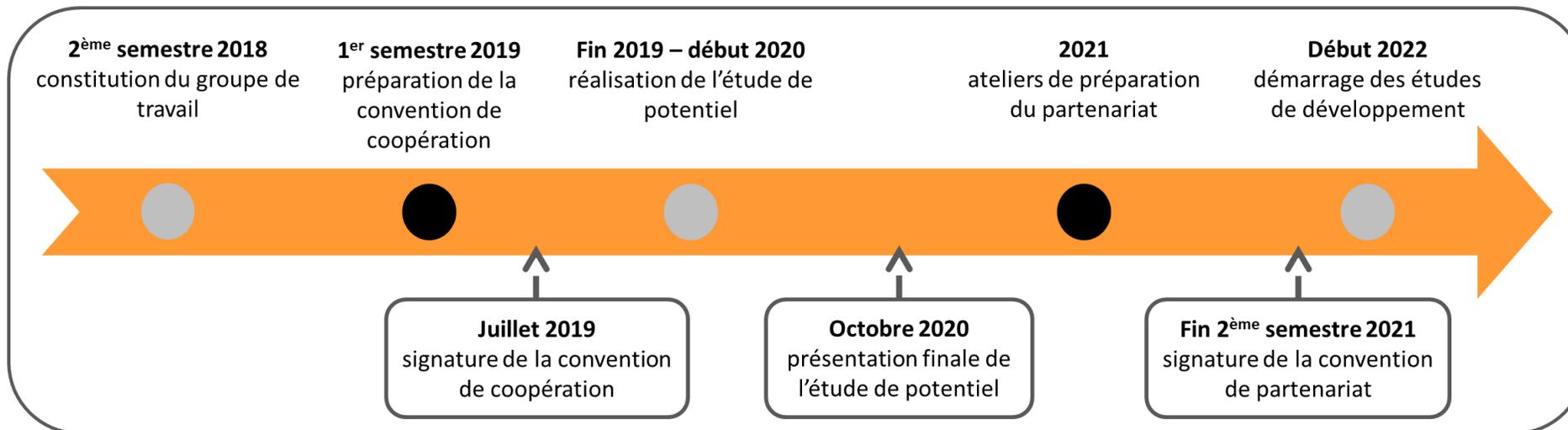
Exemple de Projet Eolien Collectif
1^{er} Plateau Cœur du Jura



Démarche

Projet Eolien Collectif

1^{er} Plateau Cœur du Jura



Quelques chiffres autour de cette démarche

- 15 élus référents
- Plus d'une centaine d'élus informés et consultés
- 4 réunions de présentation de la convention aux équipes municipales (2019)
- 5 réunions d'information et d'échanges avec les maires (2019)
- 3 réunions d'échanges et de rendu de l'étude de potentiel aux maires (2020)
- 4 réunions de présentation aux équipes municipales des résultats de l'étude de potentiel (2020)
- 6 ateliers de travail avec les élus référents (2021)
- Diverses réunions d'information à la demande des communes

Potentiel technique

La décision collective

Nombre d'éoliennes	jusqu'à 9
Puissance	18 à 27 MW
Production	40 000 à 60 000 MWh (30 000 à 45 000 habitants alimentés)
Investissement	26 à 37 M€
Fonds propres	5,2 à 7,4 M€
TRI projet	3 à 4%

Charte

Les communes ont écrit leurs attentes quant aux conditions du développement d'un tel projet, au-delà des études réglementaires.

Ce document est annexé à la convention de partenariat dans le cadre du projet de développement éolien.

Convention de partenariat

- 5 phases chronologiques
- plusieurs organes de gouvernance dont le principal, le Comité Stratégique, réunit toutes les communes, la communauté de communes, la SEM EnR Citoyenne et la SEM SIPEnR.
- vote aux deux tiers des membres pour toutes les décisions majeures du projet et le passage d'une phase à une autre

SEM EnR Citoyenne



Commune de Chamole

45%

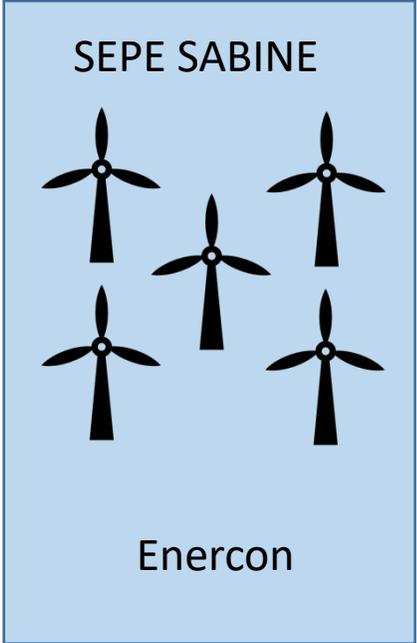
6%

39%

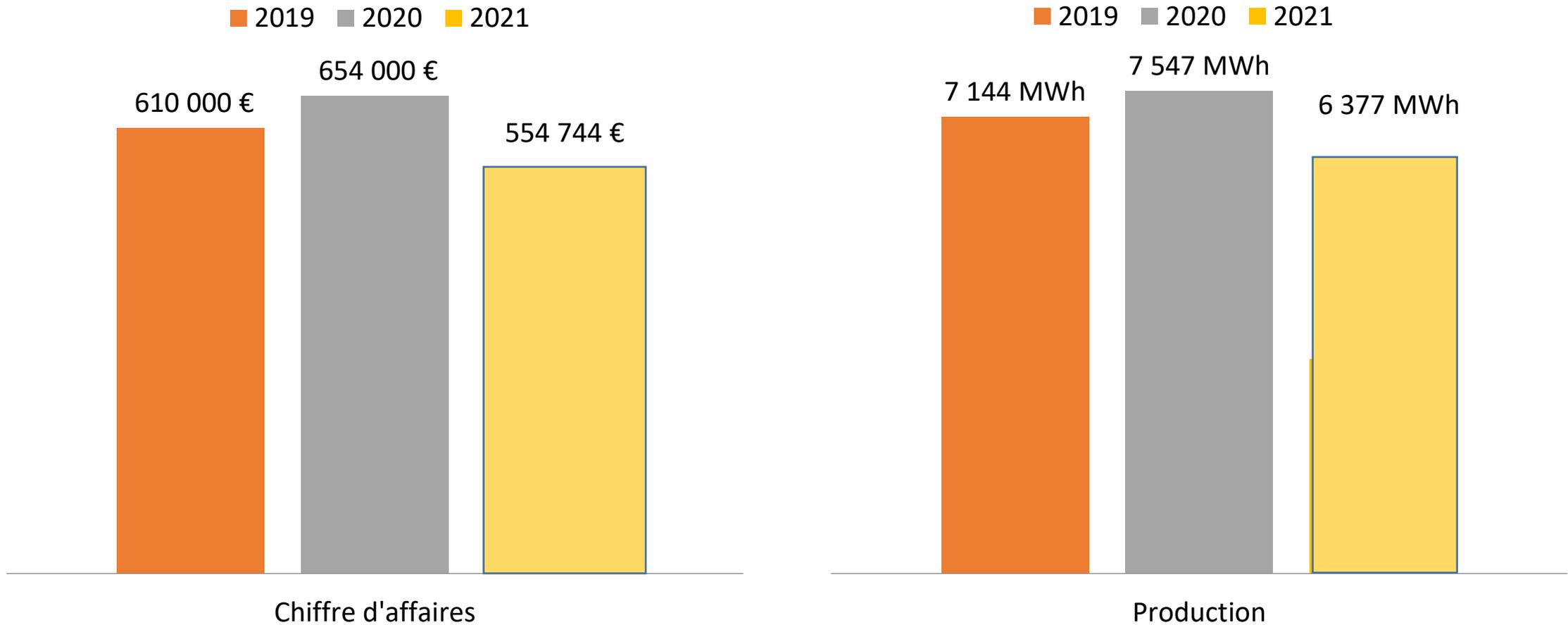


5%

5%



La SEM EnR Citoyenne assure la Présidence de la SEPE SABINE 2 et sa gestion



Fin 2021, la production est située juste au-delà du P75. En 2019 et 2020, elle était au-delà du P50